

L1

Bonjour M MALNOE adjoint de voirie.

Deuxième courrier suite à non retour du courrier du 22/12/19.

Le 29/12/2019.

Suite a mon mail du 22/12/09 avez-vous fait une première analyse sur les mesures a prendre pour éviter les risques d'inondations de LA BARRE qui se produiront si rien n'est fait dans les mois a venir et non les années a venir. L'intérêt à tous c'est que le préventif l'emporte sur le sinistre, car si cela devait arriver la dévaluation du patrimoine immobilier devra être indemnisé pour plusieurs riverains ainsi que les dommages matériels et psychologique.

Des solutions existe malgré le dire de certains (on ne peut rien faire !) Ce qui arrive aujourd'hui est bien la conséquence de la mutation du foncier, même si l'urbanisation doit bien sur se faire à la périphérie du bourg, mais il faut penser aux conséquences et mettre les moyens en face.

Je pense que des échéances arrive au mois de mars et là c'est un sujet qui devra être aborder au niveau communal (Pas que LA BARRE) ainsi que le futur PLU.

C'est certes un cout non négligeable pour le budget communal de l'année future. N'oublions pas que nous sommes à l'aube d'un changement climatique avec les conséquences (sécheresse, tempête, forte pluie, inondations etc...) même si nous ne sommes pas les plus exposés.

Pour l'instant soyons dans le préventif et anticipons sur les 10 à 20 ans de notre commune.

Ce mail n'a de sens que si le premier courrier a été lu.

Copie assurances habitation.

Cordialement.

CHAUVEL A et riverains DE LA BARRE.